



UNIVERSITÉ DE NANTES

Julia PRADALIÉ

Philosophie, licence 2^e année

Éthique : faits, sens et connaissance

Étude des parties I et II : « *Que veut l'éthique ?* » et « *Pourquoi l'homme agit-il ?* », extraites de l'œuvre de Moritz SCHLICK (1882-1936),

Questions d'éthique,

traduit de l'allemand par Christian BONNET, Paris, P.U.F., 2000

Originellement *Fragen der Ethik*, Vienne, Springer, 1930

Table des matières

Présentation.....	3
De Berlin à Vienne.....	3
De l'Université au Cercle de Vienne.....	3
I. Connaître en éthique.....	4
A. L'éthique et son objet : « le bien »	4
1. Le théoricien n'est pas prédicateur.....	4
2. L'objet de l'éthique, « donné ».....	4
3. Caractéristique formelle	5
4. Caractéristiques matérielles.....	5
B. L'éthique normative, entre insensé et insuffisance	5
1. De l'évaluation à la norme, échapper à l'insensé	5
2. L'éthique, une science empirique	6
C. Connaître en éthique : connaître les causes psychologiques	6
1. La norme sensée reste définitionnelle : une insuffisance épistémique....	6
2. Une connaissance causale, une connaissance psychologique	6
3. Évaluation et action.....	7
II. Psychologie de l'action	7
A. L'action : processus de décision parmi plusieurs « représentations ».....	7
1. Action / activité.....	7
2. L'action volontaire, choix d'une représentation.....	8
3. Sens de l'expression « la représentation la plus plaisante ».....	8
B. La représentation victorieuse, la « loi de la motivation ».....	9
1. Une loi ?	9
2. Sacrifice	10
3. Le sacrifice de soi : l'héroïsme	10
C. Consistance et signification de la loi	11
1. Analytique ou synthétique ?.....	11
2. Qu'avons-nous appris ?.....	11
Conclusion.....	12
Indications bibliographiques	13

Présentation

De Berlin à Vienne

Friedrich Albert Moritz SCHLICK est né le 14 avril 1882 à Berlin. Il obtient en 1904 un doctorat de physique sous la direction de Max PLANCK. Également intéressé par les sciences de l'esprit, il étudie durant deux ans la psychologie à Zurich (1907-1909).

En un début de siècle scientifiquement révolutionnaire, SCHLICK est tout d'abord reconnu quant à la qualité de sa théorie de la connaissance résolument novatrice. Prenant acte des éclaircissements quant à la nature du logique¹ permis par l'élaboration de la syllogistique, mais également des découvertes et méthodes de la révolutionnaire théorie de la Relativité Générale et, par elle, de la remise en cause de l'absolue vérité des principes newtoniens au cœur de la philosophie kantienne², SCHLICK coupe court à la question centrale de la *Critique de la raison pure*, à savoir « Comment les jugements synthétiques a priori sont-ils possibles ? ». En fait, cette question est dénuée de sens : de tels jugements, ceux qui, selon KANT, étaient la racine de toute science, n'existent simplement pas, aucune vérité synthétique ne peut être apodictique.

De l'Université au Cercle de Vienne

En 1922, alors que paraît en allemand le *Tractatus logico philosophicus* de Ludwig WITTGENSTEIN, Moritz SCHLICK devient titulaire de la chaire de philosophie des sciences inductives de l'Université de Vienne. Dès 1924, l'université est le lieu de séminaires réguliers où se réunissent des scientifiques aux diverses spécialités dont les efforts et la méthode convergent cependant en en faveur d'une même *conception scientifique du monde*. Cette conception, notamment exposée dans le *Manifeste du Cercle de Vienne* qu'Otto NEURATH, Hans HAHN et Rudolf CARNAP signent et dédient à SCHLICK en 1929, est celle qu'adopte ce dernier l'année suivante en ses *Fragen der Ethik*, ici étudiées.

Cette conception se constitue autour de l'idée « simple » selon laquelle, avant d'être déterminé vrai ou faux, l'énoncé ne doit pas seulement être grammaticalement juste mais présenter des conditions de vérité : ce n'est qu'en ce sens qu'il signifie quelque chose de sensé et peut valoir au titre de connaissance. Ainsi, il doit

¹ La seule forme logique permettant une proposition toujours vraie est la tautologie (justement *analytique*), qui, à l'instar de toute fonction propositionnelle est *a priori* en ce sens qu'elle n'est qu'un cadre, une structure qui ne recouvre de sens que dès lors qu'est attribuée aux symboles dont elle use une certaine définition. (La fonction propositionnelle *a priori* permet alors une proposition *a posteriori*).

² Cf. bibliographie ; *Lettre d'Albert Einstein à Moritz Schlick*, 14 décembre 1915

impérativement permettre une méthode de vérification, c'est-à-dire pouvoir être sanctionné par l'expérience. Un énoncé véritable est avant tout vérifiable, là est l'un des enseignements épistémiques primordiaux des théories scientifiques de ce début de siècle.

I. Connaître en éthique

A. L'éthique et son objet : « le bien »

1. Le théoricien n'est pas prédicateur

Si l'œuvre ici étudiée s'intitule « *Questions d'éthique* » c'est que dans l'optique du positivisme logique, les questions tenues pour insolubles par l'histoire de la pensée ne revêtent cette apparence que parce qu'en réalité lesdits problèmes n'en sont pas : grammaticalement corrects, ils sont pourtant dénués de sens³. Ainsi, déceler ces problèmes, éviter de s'y perdre et alors rechercher et formuler des questions sensées, questions « par conséquent susceptibles de recevoir une réponse »⁴, c'est-à-dire au moins vérifiables en principe, est la tâche philosophique de cet ouvrage. Si nous y parvenons, les réponses, elles, s'avèreront de nature scientifique.

Nous sommes ici amenés avec Moritz Schlick à considérer l'éthique – longtemps pensée comme un domaine de connaissance autonome – comme une science parmi les autres dont le seul but est, à l'instar de toute science, de toute théorisation, la connaissance : la vérité.

2. L'objet de l'éthique, « donné »

Afin de formuler des questions éthiques sensées, la première question est certainement celle-ci : que s'agit-il de connaître, quel est l'objet de ces questions d'éthique ? Par souci de rigueur, cette question en appelle une autre : comment l'objet des autres sciences fut-il défini ? SCHLICK considère que c'est la possibilité « donnée » par *ses occurrences* « dans l'expérience de la vie » qui nous a permis de « distinguer en propre »⁵ ce qu'ainsi nous nommons la lumière, objet de l'optique. C'est de même qu'il nous a été permis de former le concept de vie, et il en va ainsi de l'objet de toute science. Là est la racine de tout concept sensé : il est l'expression de faits.

D'avantage, nous n'allons pas ici admettre les questions d'éthique comme étant d'ordre purement linguistique. Une science pour définir un mot : « Quel cas

³ Cf. bibliographie ; Moritz SCHLICK, « *Die Wende...* », 1930, trad. D. Chappuis-Schmitz, extrait de *Philosophie des sciences*, Tome 1, dir. Sandra Laugier et Pierre Wagner, Paris, Vrin, p. 181.

⁴ Moritz SCHLICK, *Fragen der Ethik*, Vienne, Springer, 1930 ; traduit de l'allemand par Christian Bonnet, *Questions d'éthique*, Paris, P.U.F., 2000, p. 13.

⁵ *Ibid.*, p. 15.

extraordinaire ! »⁶ lance SCHLICK, pertinent. Ainsi, définir, distinguer quel est l'objet des questions d'éthique n'est qu'une étape préliminaire, mais essentielle, sur le chemin de la connaissance. Connaître consiste d'ailleurs toujours en une « mise en relation à » ; connaître, c'est également découvrir quelles sont les lois qui décrivent les faits. Mais afin de pouvoir distinguer en propre ce qu'il s'agit de connaître, allons en un premier lieu à la recherche de ce qui le caractérise particulièrement.

3. Caractéristique formelle

Aisément, nous reconnaissons une première caractéristique dite « formelle » du bien moral : il est « ce qui doit être ». Il est, contrairement au « mal », ce qui nous est ordonné. Pouvons-nous pourtant, à l'instar de KANT, nous satisfaire de cette marque purement formelle, peut-elle être à elle seule contenu du concept ? Par ailleurs, est-ce possible de penser avec sens un ordre sans « personne »⁷ qui ordonne ? Refuser ces questions représente selon notre auteur « l'une des pires erreurs de la pensée éthique »⁸.

En effet, si le bien « est ce qui doit être », la question qui nous intéresse est celle-ci : « qu'est « ce qui doit être » ? ». Bien que le plus simple eût été d'interroger le législateur, mais force est de constater qu'il ne s'est point encore présenté à nous avec la clarté nécessaire à une identification certaine.

4. Caractéristiques matérielles

Dès lors, il ne nous reste qu'une solution : nous en tenir « aux lois effectivement présentes »⁹ parmi les hommes. Car le fait est que les hommes évaluent en un sens éthique, positivement ou négativement, certains comportements ou certaines attitudes humaines. Ainsi, une collecte anthropologique, à travers temps et peuples, aurait la faculté de nous mener à deux solutions : la première pourrait conclure à une complète disparité des évaluations, la seconde – plus scientifique – n'y reconnaîtrait que d'apparentes tensions. Ainsi, il est tout à fait possible que nous reconnaissons tous les mêmes valeurs morales (exemple : la paix de la famille) mais, usant en leur sens de chemins différents (polygamie, monogamie...) les apparences engendrées seraient sources de l'idée d'une prétendue disparité.

B. L'éthique normative, entre insensé et insuffisance

1. De l'évaluation à la norme, échapper à l'insensé

Si tel est le cas, il nous est certainement possible de classer et hiérarchiser les comportements considérés comme « bons » sous forme de « type de caractères » à

⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

l'aide de normes permettant de justifier ce pourquoi nous les admettons comme tels. Déjà, nous remarquons avec SCHLICK qu'une norme n'est que la « reproduction d'un fait de la réalité »¹⁰ : celle-ci est en réalité une expression des circonstances propres à toute attitude effectivement considérée comme « bonne ».

2. L'éthique, une science empirique

Cela signifie que la science a un prix : l'éthique doit renoncer au désir d'une justification absolue qui résiderait en une justification de la norme par elle-même, elle n'a pas de sens si elle persévère « par principe »¹¹ dans l'idée selon laquelle elle « diffère *toto genere* des « sciences des faits » »¹². Est-il autrement possible de « justifier » de façon sensée l'ultime norme, la « norme suprême », le *principe moral* ? Par ailleurs, ce qui mérite d'être approuvé peut-il être sans lien avec ce qui est effectivement approuvé ? Non, l'éthique, comme toute science, est hypothético-déductive : les faits (les évaluations éthiques formulées par les hommes) sont les évaluations ultimes de ses normes. L'éthique, même normative, n'a de sens qu'en tant que science empirique.

C. Connaître en éthique : connaître les causes psychologiques

1. La norme sensée reste définitionnelle : une insuffisance épistémique

Ainsi construit, il nous apparaît que ce système normatif – dont l'aboutissement vise en général la reconnaissance d'un principe moral, telle, nous dit l'auteur, la « reconnaissance (...) d'un fait de la nature humaine »¹³ – répond simplement à cette question préliminaire, à savoir « Qu'est ce qui est *de fait* tenu pour bien ? » : sa réponse est définitionnelle. Or, nous avons déjà récusé l'idée selon laquelle la tâche de l'éthique serait seulement celle de définir. Il s'agit pour nous de demander « *Pourquoi* le tenons-nous pour bien ? ». La démarche est autre : nous ne cherchons plus à justifier la norme, mais à expliquer sa source, les évaluations elles-mêmes.

2. Une connaissance causale, une connaissance psychologique

Nous allons donc chercher à connaître quelle est la cause, quels sont les motifs de l'évaluation éthique : cela signifie que nous partons à la recherche de l'explication causale de cette *réalité de la conscience humaine* qu'est l'évaluation. Quelle est donc la cause *psychologique* qui pousse les hommes à évaluer en un sens éthique certains comportements ? Remarquons que la formulation de cette question est en elle-même une découverte : elle signifie que la méthode, et ainsi le domaine de l'éthique relève

¹⁰ *Ibid.*, p. 24.

¹¹ *Ibid.*, p. 26.

¹² *Ibid.*

d'une autre science déjà connue, la psychologie. Si l'éthique est une science, elle se doit d'être aussi honnête que modeste ; ainsi l'auteur souligne, non sans revendication, que « le problème de l'éthique n'est pas l'autonomie, mais la vérité »¹⁴. De surcroît, cela va dans le sens d'une unification de la science, caractéristique de la Conception Scientifique du monde.

3. Évaluation et action

Néanmoins, si les évaluations n'étaient que « quelque chose qui reste celé au fond du cœur humain »¹⁵, aurions-nous pris connaissance de leur réalité ? Par ailleurs, eussent-elles véritablement étonné les philosophes ? Non, s'il nous a été donné de reconnaître l'existence de telles évaluations c'est que celles-ci transparaissent effectivement dans les actions mêmes des hommes. Bien que toujours de nature psychologique, la question cruciale est alors celle-ci : « Pourquoi l'homme agit-il moralement ? » Afin d'y répondre, notre homme de science nous propose de différer quelque peu l'interrogation. L'action morale étant par définition une action - quoi que KANT ait pu en penser - nous allons commencer par nous poser la question des causes de l'action en général. Ainsi, si nous décelons quelques lois, quelques indications, celles-ci de fait seront également valables concernant l'action qu'elle soit morale ou amoral et, par ailleurs, ce qui constitue l'une et l'autre est certainement utile à une connaissance de ce qu'est « être moral ».

II. Psychologie de l'action

A. L'action : processus de décision parmi plusieurs « représentations »

1. Action / activité

De ce fait, il est bon de remarquer que nous usons au moins en deux sens du mot « bien » : l'un évalue simplement la qualité d'exécution de telle ou telle activité (exemple : comme tu joues mal !), l'autre, quelle que soit en principe la qualité d'exécution de celle-ci analyse la réalité éthique de l'action (exemple : il est bien que tu aies mal joué). Ainsi, l'un et l'autre concernent deux types d'actes différents. Le premier, « extra-moral », s'attache à nos « activités », ces instants où nous réagissons plus que nous n'agissons : une seule stimulation particulière provoque alors un mouvement, ou une série de mouvements donnés ; selon les mots de Schlick « une excitation des centres sensoriels passe sans aucun empêchement dans les centres

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 35.

¹⁵ *Ibid.*, p. 33.

moteurs et produit sur le champ le mouvement correspondant »¹⁶.

2. L'action volontaire, choix d'une représentation

Néanmoins, cela n'est pas le tout de notre vie humaine, et par ailleurs la seule qualité d'exécution de ces « activités » n'interroge pas l'éthicien. Que se passe-t-il cependant lorsque plusieurs *stimuli* nous enjoignent des actions contradictoires ? Nous faisons alors ce que nous nommons habituellement un choix, et c'est très particulièrement la nature de ces choix qui intéresse l'éthique. C'est également au regard de ceux-là que nous avons formé le concept de « volonté ». Par ailleurs, l'auteur (déjà très proche de Ludwig WITTGENSTEIN) récuse l'idée d'un nébuleux « acte de la volonté » qui, seul, viendrait trancher parmi les représentations d'actions possibles ; il nous enjoint plutôt d'entendre ce « conflit des motifs »¹⁷ comme un processus au terme duquel nous agissons en effet à la faveur de l'un de ces motifs après que ceux-là se sont disputé « le champ d'attention de la conscience »¹⁸

Désormais, notre question est celle-ci : quelle est donc la représentation, le motif victorieux ? Quelles sont ses caractéristiques ? Bref, *pourquoi agissons-nous* ? Nombreux sont ceux – du moins ceux qui ne sont pas « induits en erreur en philosophant »¹⁹ – qui à cette question répondent spontanément : « Nous agissons en faveur de la représentation la plus agréable ». De ce fait, SCHLICK nous propose d'analyser le sens de cette expression, de cette hypothèse : si celle-ci prend alors un sens véritable, il nous sera donné de la vérifier.

3. Sens de l'expression « la représentation la plus plaisante »

Il nous faut premièrement nous accorder sur le fait que le contenu de notre conscience n'est pas neutre : s'associent naturellement, aux représentations qui s'y présentent, différents sentiments qui nous sont plus ou moins agréables, plus ou moins plaisants. C'est par ailleurs en ce sens que tout un chacun exprime chaque jour aisément ses *préférences*.

Néanmoins, gardons-nous aussitôt de confondre le *caractère plaisant d'une représentation* avec le *caractère plaisant de l'objet représenté*. Un même état, une même situation peuvent être perçus ou « plaisants » ou « déplaisants » : ce n'est qu'à la lumière de la représentation que l'objet de cette représentation semble lui-même se teindre de ce caractère. De fait, l'idée, par exemple, de la mort d'un homme particulier peut, pour un certain individu, être l'objet d'une représentation plaisante et au contraire, objet d'une représentation déplaisante pour un autre. C'est notamment en ce sens que l'auteur nous invite à différencier « la représentation plaisante d'un état » et

¹⁶ *Ibid.*, p. 38.

¹⁷ *Ibid.*, p. 39.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 41.

« la représentation d'un état plaisant » : il n'y a pas identité entre ces deux locutions. Si nous pouvons avec sens faire état de la tonalité d'une représentation, il est bien trop tôt pour évoquer avec certitude la tonalité d'objets particuliers : pour le moment celle-ci est éminemment relative à la représentation mentale au sein de laquelle les objets entrent en scène.

De plus, si l'hypothèse ici présente consiste à affirmer que l'action est déterminée par une certaine oscillation se résolvant à la faveur de « la représentation *la plus* plaisante », cela implique-t-il que cette résolution soit la concrétisation d'un véritable « calcul » quantitatif ? Sommes-nous à nouveau face à l'une des possibles impasses des théories utilitaristes ? Non, nous n'avons pas besoin de prétendus outils mathématiques afin d'admettre une représentation comme étant plus plaisante, ou moins déplaisante, qu'une autre. Si une pesée cardinale des sentiments n'a guère de sens (puis-je dire avec certitude que je suis aujourd'hui deux fois et demie plus heureux qu'hier ?), une évaluation ordinale est amplement envisageable ; celle-ci peut par ailleurs permettre de lier pertinemment psychologie et physiologie afin d'expliquer quelle peut être mécaniquement la source d'un tel résultat. Nous pouvons penser cela ainsi : le passage dynamique en notre esprit d'une représentation à une autre représente le seul moyen de constater laquelle des deux nous est la plus plaisante. En ce sens, dès lors que le passage d'une représentation *a* à une représentation *b* provoque en notre esprit une tonalité moins déplaisante que le passage de *b* à *a*, nous pouvons déduire logiquement que la représentation *b* est effectivement plus plaisante que la représentation *a*. Ainsi, dès lors qu'en ce cas de figure type, nous passons de *b* à *a*, le déplaisir provoqué empêche, ou inhibe, la dernière représentation qui ainsi ne sera jamais victorieuse. C'est en cela qu'il est juste de reconnaître « la représentation *la plus plaisante* » comme étant essentiellement « la représentation *la moins déplaisante* ».

B. La représentation victorieuse, la « loi de la motivation »

1. Une loi ?

Cette analyse logique, conceptuelle, de l'hypothèse qui nous fait entendre le sens de celle-ci, peut enfin nous mener à étudier le domaine de validité qui est le sien. Celle-ci n'est-elle valable qu'en général ou sommes-nous face à une authentique loi de l'action, une « *loi de la motivation* », comme l'auteur la nomme déjà ? Ce n'est qu'en ce cas qu'elle se révèle véritablement intéressante pour une théorisation de l'éthique. Ainsi, n'ayons pas peur de poser celle-ci comme conjecture à toutes les actions, et plus précisément aux actions qui sembleraient y déroger – celles dont KANT mesurait justement la qualité comme étant inversement proportionnelle à une telle adéquation –, à savoir les actions reconnues « morales ».

2. Sacrifice

Étudions en premier lieu le cas du sacrifice, qui fit couler tant d'encre. Ne pouvons-nous pas admettre que ce type d'action est également coordonné à la loi de la motivation précédemment énoncée ? L'auteur nous propose d'étudier le cas, simple mais éloquent, d'un enfant entouré de sa famille, qui, bien que gourmand, renonce à s'emparer de la plus grosse part d'un gâteau préalablement découpé inégalement et se porte de ce fait sur une part plus maigre. Quelles peuvent être les raisons d'une telle action, d'un tel sacrifice ? Ne pouvons-nous pas admettre que l'enfant œuvre simplement en faveur de la représentation qui lui est la plus plaisante, la moins déplaisante ?

Une fois de plus, l'objet de sa représentation (une petite ou une grosse part) n'a pas le sens qu'il recouvre effectivement en l'esprit de l'enfant si nous faisons fi des idées auxquelles il est inmanquablement associé. Ainsi, si la plus petite part se présente, par exemple, accompagnée de la représentation plaisante de parents fiers et approbateurs, liée également à la représentation du plaisir qu'auront ses frères et sœurs en ayant davantage de gâteau, alors que la grosse part est, elle, en son esprit accompagnée de sentiments inverses, l'enfant agit bel et bien dans le sens de la représentation qui lui est la moins déplaisante ; la loi de la motivation n'est en rien infirmée, au contraire. Par ailleurs, « que des influences accessoires agissent précisément de la manière décrite »²⁰, n'est-ce pas, nous demande SCHLICK, ce qu'enseigne clairement l'expérience pédagogique ?

3. Le sacrifice de soi : l'héroïsme

L'héroïsme, sacrifice *de soi* pour un être ou une cause, acte moral éminemment étonnant, ne déroge certainement pas davantage à cette loi de la motivation. Le héros agit volontairement en faveur de sa propre perte, et l'on pense bien souvent que la représentation de sa propre perte, de ses propres souffrances ne peut être plus plaisante que celle de vivre sans encombre. C'est oublier que toute fin n'est plaisante qu'en fonction de la représentation qui l'éclaire, la colore ; c'est également choisir de dénigrer la force motivationnelle et le poids de certains sentiments, et particulièrement de l'enthousiasme qui s'associe à certaines représentations. Ainsi, le véritable héros ne risque pas sa vie « au hasard », il agit en faveur de la représentation d'un but qui lui est si cher, si primordial, qui de ce fait s'accompagne, nous dit SCHLICK, du « plaisir si profondément réjouissant »²¹, de la « joie suprême »²² qu'est l'enthousiasme que, bien que sa réalisation implique le risque, voire la certitude de son propre péril, elle apparaît moins déplaisante que la représentation de sa propre vie, de son propre être

²⁰ *Ibid.*, p. 47.

²¹ *Ibid.*, p. 49.

²² *Ibid.*

renonçant à accomplir l'acte en question, impliquant de ce fait l'insoutenable représentation de l'inaboutissement de celui-ci qui devient inconcevable. Nous comprenons ici que seul *le sentiment* cause et explique l'héroïsme, acte « moral » par excellence.

C. Consistance et signification de la loi

1. Analytique ou synthétique ?

Si l'hypothèse initiale, la loi de la motivation, s'avère une fois de plus décrire, expliquer l'action, la décision, même en ces cas que nous pouvons avec SCHLICK nommer « les plus extrêmes »²³, et ce sans artifice, nous pouvons conclure avec ce dernier qu'« il est de fait universellement vrai que la « volonté » suit le motif dont la tonalité est la plus plaisante »²⁴. Mais universel ne signifie pas apodictique, et il faut encore nous assurer que cette assertion ne soit pas par exemple simplement tautologique, analytique.

Tel en serait en effet le cas si nous confondions le « désir » et le « vouloir » ; saluant à ce titre John Stuart MILL, SCHLICK s'accorde avec lui quant à l'identité conceptuelle des deux expressions « tenir pour le plus plaisant » et « désirer ». Mais il n'empêche que *désirer* n'est pas, par définition, *vouloir*, qui signifie, selon les mots de Schlick, « quelque chose de plus »²⁵; celui-ci est en effet reconnu par l'auteur comme étant « identique au premier stade purement intérieur de l'action, l'effort, l'innervation »²⁶. De fait, il est tout à fait possible de penser un monde au sein duquel nous n'agirions jamais à la faveur de la représentation qui pourtant nous serait la plus plaisante. Cette proposition, notre loi, n'est ni tautologique, ni vraie nécessairement, mais elle est bel et bien un fait d'expérience, une proposition synthétique tant vérifiable que falsifiable (bien que SCHLICK n'use pas de ce dernier terme).

2. Qu'avons-nous appris ?

Nous pouvons maintenant examiner ce que cette loi signifie concernant l'éthique afin, notamment, d'être à même de cerner quelles sont les questions qu'il reste à poser. Pour ce faire, rappelons-nous un instant l'origine de la démarche ici entreprise. Nous avons, par souci pratique, différé la question éthique cruciale, à savoir « *Pourquoi l'homme agit-il moralement ?* » en nous demandant plus généralement « *Pourquoi l'homme agit-il ?* » et ainsi, nous avons appris que l'action volontaire ne se résout toujours qu'à la faveur de la représentation la plus plaisante, la moins déplaisante. De fait, il est désormais possible d'affirmer que l'action morale *ne peut pas* se distinguer par le fait qu'elle soit l'accomplissement d'un choix allant dans le sens de

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*, p. 53.

la représentation la moins plaisante, il est également *impossible* qu'elle soit sans lien avec le plaisir. De fait, nous remarquons également que la morale kantienne, à trop se vouloir « pure », n'a fait que contredire le réel.

Cependant, bien que nous sachions désormais que l'homme moral comme l'homme amoral agissent l'un et l'autre en fonction des représentations qui leur sont les plus plaisantes, et que la différence en question s'explique par le fait qu'un but particulier, en fonction des associations qu'il suscite, peut être tant l'objet de la représentation la plus plaisante que de la représentation la plus déplaisante, il nous faut désormais nous demander avec SCHLICK « pourquoi une même représentation est [...] plaisante pour l'un et pas pour l'autre »²⁷. Il reste donc à aller à la recherche des lois qui permettent de décrire, de connaître, les causes et relations dans lesquelles entrent en jeu les processus associatifs à même de procurer ces différentes tonalités.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons remarquer qu'envisager l'éthique comme une science ne la déshumanise en rien, bien au contraire : il s'agit peut-être du moyen le plus sûr de ne point entrer en contradiction avec notre réalité vitale. Ainsi, l'empirisme logique nous a enjoint de donner un sens véritable aux propositions éthiques, en démontrant notamment l'inanité d'une norme qui ne soit ni extraite des faits éthiques, ni sanctionnée par eux. Nous avons ainsi distingué, au terme de la première partie de l'ouvrage, intitulée par l'auteur « Que veut l'éthique ? », que l'objet de celle-ci est justement l'évaluation éthique des comportements humains, une réalité de nature *psychologique*. Et afin de ne pas rester dans le système purement définitionnel que vise toute éthique normative, nous interrogeons désormais *les causes* d'un tel résultat, d'un tel processus.

À partir de là, puisque, comme le souligne l'auteur, « seules les actions d'un homme permettent en dernière instance de savoir ce à quoi il attribue une valeur »²⁸, l'éthique doit poser deux questions cruciales : « Pourquoi les hommes évaluent-ils éthiquement certains comportements, certaines attitudes ? », mais également « Pourquoi l'homme agit-il moralement ? ». De ce fait nous nous demandons avec SCHLICK « Pourquoi l'homme agit-il ? » et découvrons ainsi que toutes les actions volontaires, même les plus morales, se laissent décrire par un certain processus nommé par l'auteur « loi de la motivation » qui exprime ce en quoi, ainsi que celui-ci le résume, « la « volonté » suit le motif dont la tonalité affective est la plus plaisante »²⁹, relativement aux autres motifs envisageables. Ce faisant, l'éthique telle une science *de*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*, p. 55.

²⁸ *Ibid.*, p. 33.

ce qui est – et non de « *ce qui doit être* » – infirme l'idée largement kantienne selon laquelle une action morale tire sa spécificité de ce qu'elle va à l'encontre du désir de l'homme ; à moins bien sûr que l'action morale n'existe pas. Mais si l'éthique porte sur ce qui n'est pas, elle doit reconnaître qu'elle ne peut prétendre à la vérité.

Indications bibliographiques

- Moritz SCHLICK, *Fragen der Ethik*, Vienne, 1930, éd. Springer ; traduit de l'allemand par Christian Bonnet, *Questions d'éthique*, Paris, P.U.F., 2000
- François SCHMITZ, *Le Cercle de Vienne*, Paris, éd. Vrin, 2009
- O. NEURATH, H. HAHN et R. CARNAP, « Le Manifeste du Cercle de Vienne, La Conception Scientifique du Monde », 1929, traduit de l'allemand sous la direction d'Antonia Soulez, extrait du *Manifeste du Cercle de Vienne et autres écrits*, Paris, P.U.F., 1985, p. 153-179
- Moritz SCHLICK, « Die Wende der Philosophie », revue *Erkenntnis* 1, 1930-1931, p. 4-11, traduit de l'allemand par D. Chapuis-Schmitz, extrait de *Philosophie des sciences*, Tome 1, dir. Sandra LAUGIER et Pierre WAGNER, Paris, éd. Vrin
URL : <http://www.math.jussieu.fr/~daubin/cours/Textes/Schlick.pdf>
- Moritz SCHLICK, *Form and Content*, 1932, trad. de l'allemand par D. Chapuis-Schmitz, *Forme et contenu*, Marseille, Agone, 2003 (particulièrement l'introduction et la troisième conférence)
- Ronan DE CALAN, « Le réalisme critique de Moritz SCHLICK », *La Vie des idées*, 14 décembre 2009.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-realisme-critique-de-Moritz.html>
- Christian BONNET et Pierre WAGNER, « Notices bibliographiques », *Austriaca* n° 67-68, 2008-2009
URL :
http://www.moritz-schlick.de/fileadmin/user_upload/downloads/Austriaca.pdf (il s'agit d'informations concernant les œuvres de SCHLICK en cours de traduction française)
- <http://www.moritz-schlick.de/>

²⁹ *Ibid.*, p. 49.

- « Lettre d'Albert Einstein à Moritz Schlick du 14 décembre 1915 », extrait de *The Collected Papers of Albert Einstein*, vol. 8A, R. SCHULMANN, A. J. FOX, J. ILLY (eds.), Princeton, éd. Princeton University Press, 1998, p. 220.
URL : <http://scitation.aip.org/content/aip/magazine/physicstoday/article/58/12/10.1063/1.2169428>
- Christian BONNET, « Le positivisme éthique de SCHLICK », *Les Études philosophiques* 3/ 2001 (n° 58), p. 371-385
URL : www.cairn.info/revue-les-etudes-philosophiques-2001-3-page-371.htm
- RENTETZI Maria, « Genre, politique et radioactivité : le cas de Vienne la rouge », *Travail, genre et sociétés* 1/ 2010 (n° 23), p. 127-146
URL : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2010-1-page-127.htm